

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 784

présenté par
M. Cellier

ARTICLE 11

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot :

« vertes »

les mots :

« dont l'origine est certifiée renouvelable en application de l'article L. 314-16 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.